

56. *Proulx.*—Pour changer le mode de paiement des salaires des membres du corps de police.
57. *Duquette.*—Pour amender le règlement No. 296.
58. *Lévesque.*—Au sujet de l'offre faite à la Cie M. L. H. & P.

RAPPORT

59. *Hotel de Ville.*—Pour publier les projets de règlements dans la *Gazette Municipale.*

MOTION

60. *Lévy.*—Au sujet de la manifestation que les socialistes se proposent de faire.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.



Egouts

Service de la Voirie

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au greffier de la Cité, et portant à l'endos "*Soumissions pour égout,*" seront reçues au bureau du greffier de la Ville jusqu'à JEUDI LE 23 MAI 1907, pour la construction d'un égout dans la partie de l'avenue ci-dessous mentionnée avec les raccordements nécessaires suivant les profils et devis que l'on peut voir au bureau du soussigné, à savoir:

AVENUE PAPINEAU—De l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Cité en présence des intéressés à la première assemblée de la Commission de la Voirie, après la réception desdites soumissions.

La plus basse et aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Cité sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans les dites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant aux égouts que l'on doit construire seront fournis au bureau de l'inspecteur de la Cité.

Le tout suivant le règlement No 298 concernant les égouts.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 11 mai 1907.

56. *Proulx.*—To change method of paying salary of Police force.

57. *Duquette.*—To amend by-law No. 296.

58. *Levesque.*—Anent offer to M. L. H. & P. Co.

REPORT.

59. *City Hall.*—To publish draft by-laws in *Municipal Gazette.*

MOTION.

60. *Levy.*—Anent proposed Socialist parade.

L. O. DAVID,
City Clerk.



Sewers

ROAD DEPARTMENT

SEALED TENDERS addressed to the undersigned and endorsed "*Tenders for Sewer*" will be received at the office of the City Clerk until noon THURSDAY, THE 23rd OF MAY 1907, for the construction of a sewer in the under-mentioned avenue of sections with the necessary connections according to the sections and specifications on view in the office of the undersigned, viz:

PAPINEAU AVENUE—From Mount-Royal avenue to Gilford street.

Tenders will be opened by the City Clerk in the presence of the interested parties at the first meeting of the Road Committee following the reception of said tenders.

The lowest of any tender will not necessarily be accepted.

The Committee reserve the right of accepting tenders for one or more sewers.

Proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once, as after sewers are completed, permit must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said streets must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer.

Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor, all in accordance with By-law No. 298 concerning sewers.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 11 May 1907.